

# SEMO

## SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT





# Sommaire

1- Notre année 2019.....	2
2- Le Service Educatif en Milieu Ouvert .....	3
Cadre législatif .....	3
Mission.....	4
Population accueillie au SEMO.....	4
L'AEMO Renforcée vise à l'invention de réponses aux besoins de prise en charge .....	4
Situations qui peuvent justifier le choix de la part d'un magistrat d'une AEMO renforcée .....	5
Les dispositifs mis en place dans de telles situations .....	5
Les activités socio-éducatives et les séjours au SEMO.....	6
3- Quelques chiffres.....	9
Capacité et activités.....	9
Capacité autorisée / Capacité installée .....	9
Ressources Humaines .....	10
Organisation générale du service éducatif en milieu ouvert .....	11
La réunion spécifique .....	11
Les bilans : .....	12
Public accueilli .....	13
Habilitation.....	14
Origine des mesures entrées dans l'année .....	15
Problématiques observées auprès de la population accueillie .....	16
Evolution des mesures (poursuite, fin, évolution) .....	21
Interventions sur un large territoire.....	23
4- Travail en équipe : l'atout pluridisciplinaire.....	24
Notre intervention.....	24
L'intervention de l'éducateur au SEMO .....	25
L'intervention de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.....	28
L' intervention de la psychologue .....	29
Le partenariat.....	30
5- Nos Constats et nos perspectives pour 2020 .....	32

# 1- Notre année 2019

- Ces deux dernières années, le SEMO a vécu de nombreux changements avec le départ de certains éducateurs et l'arrivée de nouveaux professionnels. Ces mouvements d'équipe ont pu provoquer un sentiment d'insécurité mais l'équipe a su se saisir de ces changements pour instaurer une réflexion sur nos pratiques professionnelles. Tous ces changements ont révélé une forte mobilisation de l'équipe et une nouvelle dynamique. Notre équipe au complet cette année s'est révélée créative et dynamique...
- Des nouveaux outils sont venus enrichir notre pratique et améliorer l'accompagnement des adolescents et de leurs familles.
  - Les bilans familles à mi-mesure et en fin de mesure
  - La mise en place d'activités socio-éducatives et séjours avec les adolescents accompagnés.
  - Mise en place de réunions thématiques trimestrielles
  - Mise en place de réunions collectives avec les adolescents et leurs parents autour des petits déjeuners et/ou goûter afin de recueillir leurs demandes, leurs envies. Une réunion a eu lieu en Mai 2019 afin de recueillir les envies des jeunes pour les activités et séjour d'été.
- Cette année encore, nous avons souvent été interpellés sur le caractère renforcé du SEMO et sur la pratique professionnelle inhérente à ce type de mesure. Des rencontres ont été organisées avec nos partenaires institutionnels et opérationnels. Nous devons continuer notre réflexion commune afin de rendre plus lisible les contours de nos actions respectives.
- Nous avons été confrontés cette année à des situations difficiles notamment la prostitution des mineurs et des adolescents impliqués dans les trafics de stupéfiants. Le sentiment d'inpuissance chez les travailleurs sociaux en charge de ces adolescents enrôlés dans ces phénomènes redoutables est perceptible. L'équipe a besoin d'être formée face à ces phénomènes qui bousculent profondément les pratiques d'accompagnement.

## 2- Le Service Educatif en Milieu Ouvert

### Cadre législatif

« Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel » (art. 375-2 du Code Civil)

Art. 375 à 375-9  
du Code Civil

Art 1181 à 1200-1 du  
NCPC modifiés par le  
décret du 05 mars 2002

Art L. 311-1 et  
suivants du CASF

Art L222-2 et L222-  
3 du CASF

Art. 1er Décret  
75-96 du 18  
février 1975  
*(Protection  
Jeunes Majeurs)*

Loi 2007-293 du 05  
mars 2007 réformant  
la protection de  
l'enfance

Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 réformant  
l'action sociale et médico-sociale

## Mission

Elle réside dans la mise en œuvre de 21 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert renforcées (AEMO r) et de 21 mesures d'Aide Educative Administratives renforcées (AEAr) par année. Elle peut, dans un souci de continuité de la prise en charge d'un adolescent permettre la mise en œuvre de mesure d'aide aux jeunes majeurs précédemment accompagnés par le service.

## Population accueillie au SEMO

Le **SEMO** accueille toute personne qui lui est confiée par un juge des enfants ou les services de l'aide sociale à l'enfance dans la limite des places disponibles (21 places administratives, 21 places justice) et dans le cadre de son autorisation : jeunes âgés de 11 à 21 ans.

La partition administratif/judiciaire tend à se refléter dans la typologie du public accueilli :

- Mesures administratives : jeunes en famille, souvent en voie de déscolarisation et/ou de désocialisation, pour lesquels les parents demandent une aide éducative.

La mesure éducative est ensuite contractualisée auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Mesures judiciaires : jeunes aux parcours institutionnels importants, ayant déjà bénéficié d'accompagnements par des services sociaux.

La mesure d'AEMO est ordonnée par le Juge des Enfants.

## L'AEMO Renforcée vise à l'invention de réponses aux besoins de prise en charge

- D'un public adolescent en grande difficulté personnelle ou sociale, marginalisé ou en risque de marginalisation, échappant de plus en plus aux dispositifs classiques d'insertion et d'accompagnement éducatif.
- De situations familiales complexes ou suffisamment préoccupantes par la gravité des enjeux qui demandent des accompagnements, des médiations spécifiques associés à un travail en réseau pointu sous la responsabilité rapprochée des magistrats et des inspecteurs ASE (déscolarisation, désocialisation, souffrance psychique, voir pathologie mentale, violences, errance...)

## Situations qui peuvent justifier le choix de la part d'un magistrat d'une AEMO renforcée

- **Eviter une rupture des liens Parents/Enfants**

Dans un contexte de marginalisation ou de pathologie psychiatrique des parents est un critère qui peut restaurer une capacité à vivre ensemble au sein de la famille lors de retour de placement (non réalisable ou mis en échec) entre également dans le champ de l'AEMO renforcée.

- **Situations de danger qui ont été signalées**

et pour lesquelles les dispositifs de droit commun constatent leur impuissance car pour différentes raisons liées à l'histoire familiale (placements répétitifs ou intempestifs, pathologie psychiatrique à l'expression chaotique mais assortie de phases d'apaisement, impossibilité de se séparer...). Un placement même autoritaire ne peut se mettre en place.

- **Une intervention rapide auprès de l'adolescent dans son contexte familial.**

Nécessité de convoquer rapidement la famille et d'amorcer l'accompagnement afin d'éviter d'éventuelles situations délicates. C'est en utilisant le réseau familial ou amical que des situations alternatives au placement, transitoires ou de long terme peuvent être trouvées sous le contrôle du magistrat. Cela engendre des montages parfois longs et complexes.

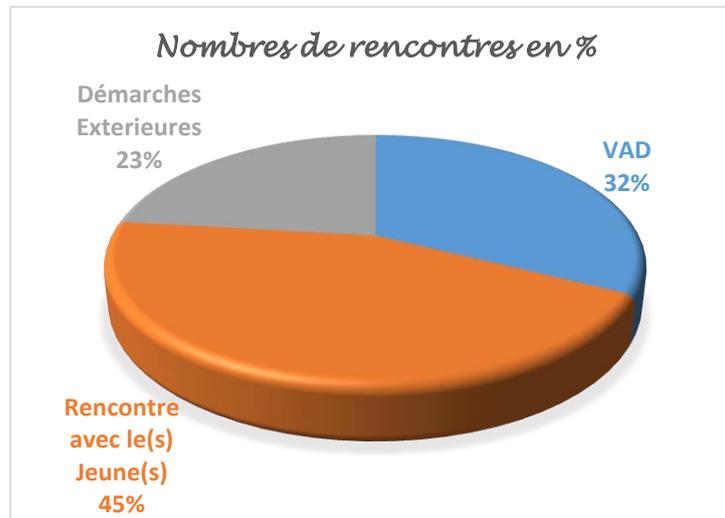
## Les dispositifs mis en place dans de telles situations

Demandent des compétences mais aussi de nombreux entretiens (individuels, familiaux) avec la famille élargie, des déplacements dans des endroits différents, sur un large territoire (tout Marseille), des interventions plus nombreuses et couteuses en temps qu'une AEMO classique.

L'AEMO renforcée diffère des AEMO classiques par :

- La fréquence et la multiplicité des interventions auprès de l'adolescent, de sa famille et des partenaires
- L'intervention de la psychologue qui est aussi un acteur majeur qui doit consacrer davantage de temps à ces situations complexes
- L'intervention de la conseillère en économie et familial qui contribue elle aussi à ce travail d'accompagnement renforcé sur des problématiques économiques ayant un impact fort sur les conditions de vie de l'adolescent pour lequel nous sommes mandatés
- Le temps nécessaire de coordination et d'analyse
- Au sein de l'équipe et avec les partenaires
- L'expérimentation de solutions sur « Mesure » (intervention sur tout le territoire de Marseille)
- La continuité de l'action éducative comme sa réactivité sont essentielles et nécessitent énormément de rigueur dans la transmission de l'information au sein de l'équipe et vers les magistrats et/ou inspecteurs ASE. Les notes d'information sont beaucoup plus nombreuses, comme les liaisons avec les partenaires spécialistes.

Nombre de rencontres			
VAD	Rencontre avec le(s) Jeune(s)	Démarches Exterieures	Total
606	832	432	1438



Le nombre de visites à domicile est de rencontres avec les jeunes et leurs familles révèle le caractère renforcé de notre service. En effet Presque 80% des interventions des éducateurs se passent auprès des familles et des adolescents en visite à domicile et/ou à l'extérieur. Cet "aller vers" permet une évaluation approfondie de l'environnement du mineur pour lequel nous sommes mandatés et permet d'agir concrètement face à son environnement avec de multiples rencontres avec les partenaires également.

## Les activités socio-éducatives et les séjours au SEMO

Au-delà d'apporter une touche « ludique » et de « bien-être » à l'accompagnement éducatif proposé par le SEMO, les activités socio-éducatives et les séjours du SEMO ont une visée éducative, et apportent une réelle plus-value au travail éducatif effectué par les éducateurs tout au long de l'année.

Le service a fait le choix de proposer ces activités et ces séjours durant les vacances scolaires et notamment l'été, car les jeunes que nous accompagnons rencontrent, pour certains, des difficultés relationnelles avec leurs parents et ces temps ludiques leur permettent de trouver un peu de répit dans ces relations souvent conflictuelles. Ces activités permettent donc aux jeunes de se faire plaisir, de découvrir, et de partager des moments dans un environnement différent de ce qu'ils connaissent habituellement. Pour certains, leur environnement familial précaire ne leur permet pas de pouvoir participer à certaines activités.

Ces activités socio-éducatives et séjours permettent donc de pouvoir sortir ces adolescents de leur quotidien, de leur milieu et de leurs habitudes et de retrouver une place d'enfant, qui a le droit de s'amuser comme n'importe quel autre enfant malgré les difficultés rencontrées.

Une réunion a été proposée à tous les adolescents accompagnés par le service, qui souhaitent participer à ces activités afin de prendre en compte leurs envies.

La participation aux activités socio-éducatives et séjours étaient sur la base du volontariat mais basée sur l'engagement. Les places aux activités proposées étaient en nombre limité. « Tu t'inscris, tu viens ! »

Le choix des activités a été fait en fonction de leurs envies mais pas que ! Nous avons choisi certaines activités permettant à ces adolescents « habimés », « dans la toute puissance » de les sortir de leur zone de confort, pour travailler le « dépassement de soi » et ainsi, travailler l'estime de soi et la confiance en soi mais également la confiance dans « l'autre ».

### **Quand l'éducatif devient ludique...**

En effet, ces activités socio-éducatives permettent le temps de quelques heures ou de quelques jours, de placer le jeune et l'éducateur au même niveau, face à des difficultés et des plaisirs communs (monter sur une planche de paddle, et y trouver l'équilibre ensemble), partager des fous rires, s'amuser ensemble.

Ces activités socio-éducatives permettent de créer de « la relation » : rappelons que le cadre de prise en charge du SEMO est un suivi éducatif individuel, et que dans le cadre de ces activités la prise en charge est collective.

Sortir du cadre de l'accompagnement tel qu'il l'est instauré tout au long de l'année, nous amène à aborder d'autres sujets, induits parfois par le groupe. Ce groupe permet d'observer l'adolescent dans un cadre différent, dans ses relations avec ses pairs et les adultes présents lors de ces activités (éducateurs, animateur, moniteur...)

### **Les séjours, plus précisément...**

Le séjour a pour but de sortir l'adolescent de son contexte familial, lui proposer d'évoluer quelques jours dans un environnement différent avec des règles souvent différentes.

Si d'un point de vue éducatif, nous ne pouvons que trouver du sens à l'organisation de ces séjours, du point de vue de l'adolescent ces séjours peuvent être source d'angoisse pour certains.

En effet, il va devoir évoluer durant plusieurs jours avec d'autres jeunes qu'il ne connaît pas, avec des adultes qu'il ne connaît pas, ou très peu dans ce contexte de « vivre ensemble », dans un lieu qu'il ne connaît pas...

Et pourtant... « le vivre ensemble et le faire ensemble » permet la rencontre de façon authentique. Vivre sous le même toit, partager les temps de repas, participer aux activités à la même place que les autres membres du groupe (les activités étant encadrées par des professionnels) permettent de « casser » la notion « d'éduquant-éduqué » et de se dévoiler plus facilement.

La vie en collectivité implique le respect de l'autre, de son intimité, mais également un partage, des tâches de la vie quotidienne notamment.

Educateur en milieu ouvert, nous n'avons pas pour habitude d'être présent sur ces temps de repas en famille, de voir l'adolescent dans son contexte familial.

Ces séjours permettent de se rendre compte des difficultés vécues par ces adolescents. Ces temps de repas par exemple, il n'est pas rare de découvrir qu'un adolescent mange seul dans sa chambre depuis de longs mois ou depuis toujours..., ou qu'il est « utilisé » de manière inappropriée aux tâches de la vie quotidienne...

Les temps de repas, ou du goûter après les activités sont de réels moments d'échanges et de partage. Durant ces temps, nous abordons des sujets, qu'ils amènent, qui les concernent eux, adolescents, ils partagent leurs opinions, leurs expériences sous le regard bienveillant des éducateurs. Cela permet de démystifier l'image de l'adulte parfois rejetée dans ce moment de l'adolescence.

Au retour de tous les séjours, nous faisons une évaluation globale et individuelle que nous relayons en réunion d'équipe afin que les éducateurs référents des jeunes ayant participé au séjour puissent avoir connaissance de nos observations. Ces observations précieuses permettent d'avoir de nouvelles pistes de travail dans l'accompagnement éducatif engagé.

Cette année d'expérimentation de ces projets nous permet d'affirmer que ces séjours et activités socio-éducatives sont possibles dans un service en milieu ouvert et qu'ils apportent une réelle plus-value pour le travail éducatif individuel effectué auprès de ces adolescents et de leurs familles.

Par ailleurs ces expériences ont permis d'insuffler une dynamique très positive dans l'équipe et d'instaurer une atmosphère très différente au sein du service et notamment dans l'occupation des lieux par les adolescents et leurs familles. Ils viennent de manière plus spontanée rencontrer l'équipe.

#### Témoignage de Malik qui a participé au séjour à la montagne :

*« C'était bien, on avait de la liberté... Les éducateurs n'étaient pas trop sur notre dos car ils nous faisaient confiance.*

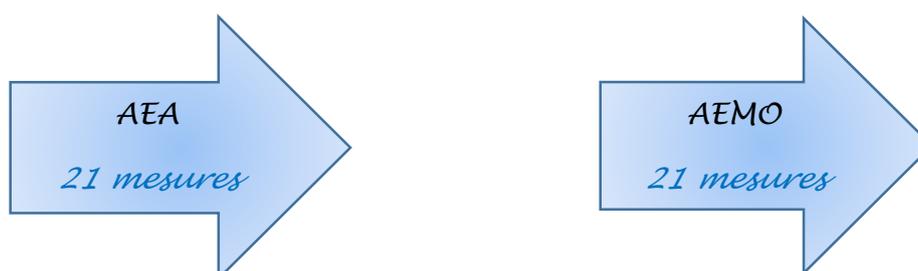
*L'appartement était un peu petit mais il y avait une belle vue. Concernant les règles de vie ensemble j'ai pas eu l'impression qu'il y en avait beaucoup parce que les règles étaient acceptées par tous. Les activités et en particulier le « Airboard » et la patinoire étaient vraiment top !! par contre la randonnée était trop longue !!!! 2h30/3h de marche en raquette c'est pas possible ! Durant la soirée nous nous retrouvions pour manger ensemble et nous avions de nombreuses discussions. On parlait de la journée, de ce qui se passait chez nous pour comparer les situations de chacun ce qui a permis d'en discuter.... Je repartirais bien en camp de ski l'année prochaine »*

### 3- Quelques chiffres

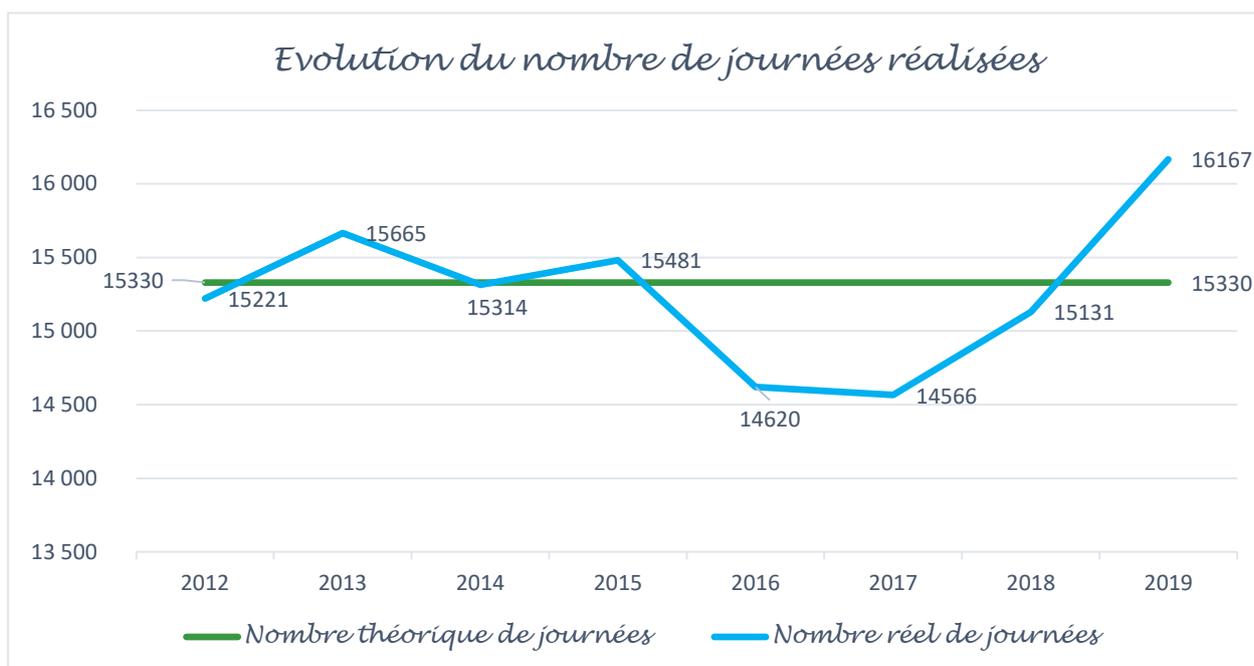
#### Capacité et activités

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
<b>Type d'accueil</b>	Milieu Ouvert					
<b>Nombre de places autorisées agréés</b>	42	42	42	42	42	42
<b>Nombre de places financées</b>	42	42	42	42	42	42
<b>Nombre de journées théoriques</b>	15 330	15 330	15 330	15 330	15 330	15 330
<b>Nombre de journées réalisées</b>	15 314	15 481	14 620	14 566	15 131	16 167
<b>Taux moyen d'occupation</b>	99,89%	100,9%	95,40%	95,01%	99%	105%
<b>Durée moyenne du séjour</b>	1 an et 8 mois	1 an et 6 mois	1 an et 1 mois	8 mois	9 mois	10 mois

#### Capacité autorisée / Capacité installée



Le suivi du nombre de journées réalisées met en exergue cette année une augmentation du nombre de journées. Nous enregistrons cette année un taux d'occupation de 105%. La réalisation de ce taux est due à la stabilité de l'équipe et aux demandes des magistrats de prendre en charge des situations urgentes. Nous avons été en sur capacité quelques mois.



## Ressources Humaines

Catégorie de personnel	Salarié (ETP)
<b>Chef de service éducatif</b>	<b>0,7</b>
<b>Educateur Spécialisé</b>	<b>4</b>
<b>Assistante Sociale</b>	<b>1</b>
<b>Administratif</b>	<b>0,50</b>
<b>Psychologue</b>	<b>0,8</b>
<b>Services généraux</b>	<b>0,36</b>

Durant cette année 2019, Jerome Quinci éducateur spécialisé est parti en février 2019 pour une autre association. Ingrid Colletta a intégré l'équipe du SEMO en Mars 2019 sur ce poste d'éducateur spécialisé vacant.

Par ailleurs nous avons accueilli Isabelle Chahi, Assistante sociale en remplacement de Ludivine Fubiani partie pour inaptitude.

Ainsi, au 31 décembre 2019, l'équipe se compose de :

- Anne GUERIN, Chef de service éducatif
- Estelle GEROLT, Educatrice spécialisée
- Jérôme QUNICI, Educateur spécialisé (a quitté ses fonctions en Février 2019)
- Ingrid COLLETTA, Educatrice spécialisée (remplaçante de M. QUINCI)

- Caroline GRISONI, Educatrice spécialisée
- Mathieu ORTEGA, Educateur spécialisé
- Caroline BOUISSON, Psychologue Clinicienne
- Ludivine FUBIANI, Conseillère Economique Social et Familial
- Isabelle CHAHI, Assistante Sociale (remplaçante de Mme Fubiani)
- Aurélie NICOLAS, Secrétaire

## Organisation générale du service éducatif en milieu ouvert

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Des aménagements horaires sont régulièrement proposés aux jeunes et à leurs familles dont les disponibilités ne correspondent pas toujours aux amplitudes d'ouverture de bureau.

La réunion de service a lieu tous les mardis matins de 9h30 à 12h30.

Elle contient quatre volets aux amplitudes inégales d'une réunion à une autre :

- 1- éducatif
- 2- organisationnel (réunions extérieure, plannings, ...),
- 3- administratif (relation avec les prescripteurs, suivi des flux, répartition des mesures, prévision des facturations...)
- 4- informatif

## La réunion spécifique

Elle est animée par la chef de service et réunit l'éducateur référent, la psychologue (systématiquement) et la conseillère en économie sociale et familiale lorsque celle-ci intervient dans la situation familiale. Cette réunion est fixée lors des réunions d'équipe hebdomadaires lorsqu'on évalue que la situation nécessite un étayage plus important. (Stratégie éducative, décision à acter pour le renouvellement ou pour l'arrêt d'une mesure...)

La réunion spécifique doit aider à se départir d'une attitude d'observation qui vérifie forcément la répétition des faits. Elle doit permettre d'acter une décision quant à la stratégie à adopter, quant à la nécessité de renouveler la mesure ou d'y mettre fin.

La réunion spécifique utilise le travail de groupe : chacun avec ses compétences s'approprie ses missions de travail et échange jusqu'à définir un point de vue dans le but de trouver un consensus et fixer des objectifs, des axes de travail.

Y sont programmées préférentiellement les situations familiales qui nécessitent un étayage plus important et pour lesquelles nous devons prendre des décisions en termes de stratégies éducatives ou décider du renouvellement ou de l'arrêt de la mesure.

Notre souci est de définir ou de réajuster la place des professionnels auprès de la famille et aux moyens de quelles modalités d'entretiens, de postures, ils vont s'engager dans l'accompagnement. Il s'agit de préciser le fonctionnement familial et d'élaborer une stratégie qui prenne en compte tout le système. Dans certaines situations, il peut être intéressant de prévoir une co-intervention ou encore, d'un changement de référent. Cet espace doit être le lieu des choix éducatifs.

Ce temps de réunion spécifique vise à sensibiliser l'intervenant aux particularités des interactions entre les membres de la famille et l'enfant/adolescent pour lequel nous sommes mandatés.

La réunion spécifique permet la confrontation des savoirs et approches théoriques complémentaires afin de co-construire une intervention et se donner les moyens d'évaluer.

Les axes de travail choisis ainsi que les décisions prises sont ensuite formulées en réunion d'équipe afin que l'équipe entière soit informée de l'évolution de la situation et des décisions prises.

**Durant toute cette année 2019, nous avons continué à expérimenter cette réunion spécifique. Elle s'avère être un outil essentiel dans l'analyse des situations et dans le but de répondre au plus juste aux besoins et attentes des familles.**

### Les bilans :

Nous réfléchissions en 2018 à la mise en place d'un bilan à mi-mesure en présence des parents et de l'adolescent. Ce bilan est effectif depuis septembre 2019. Celui-ci s'avère être un outil précieux dans l'accompagnement des adolescents et de leurs familles.

Il nous permet d'évaluer les objectifs définis en début de mesure, de réinterroger le DIPC et de poursuivre l'accompagnement au plus près des attentes et des besoins. Ces bilans sont également pris en compte par les éducateurs qui écrivent les rapports éducatifs de fin de mesure. Lors de ces bilans, nous proposons nos préconisations à l'adolescent et sa famille, de poursuivre ou non l'accompagnement. Ces préconisations sont ensuite transmises au juge pour enfant ou l'inspecteur ASE par l'intermédiaire d'un rapport qui prendra la décision finale sur la continuité ou non de la mesure éducative (AEMO et AEA)

Ces bilans interviennent à mi-mesure et en fin de mesure pour les AEMO et en fin de mesure pour les AEA dont la durée est de 6 mois

## Public accueilli

SEMO 2019	JUSTICE			AEA / A S E			TOTAL SEMO 2019		
	AEMO / P J D			G	F	T	G	F	T
	G	F	T						
<b>Présents le 01/01/2019</b>	11	7	18	20	9	29	31	16	47
<b>Entrées dans l'année</b>	6	6	12	6	7	13	12	13	25
<b>TOTAL SUIVI</b>	17	13	30	26	16	42	43	29	72
<b>Sorties dans l'année</b>	6	5	11	16	6	22	22	11	32
<b>Présents le 31/12/2019</b>	11	8	19	10	10	20	21	18	40

Nous avons accompagné 72 adolescents et leurs familles Durant cette exercice dont 25 mesures entrées dans l'année et 32 mesures sorties dans l'année. Chaque éducateur a une file active de 11 et 13 mesures avec des entrées et des sorties tout au long de l'année.

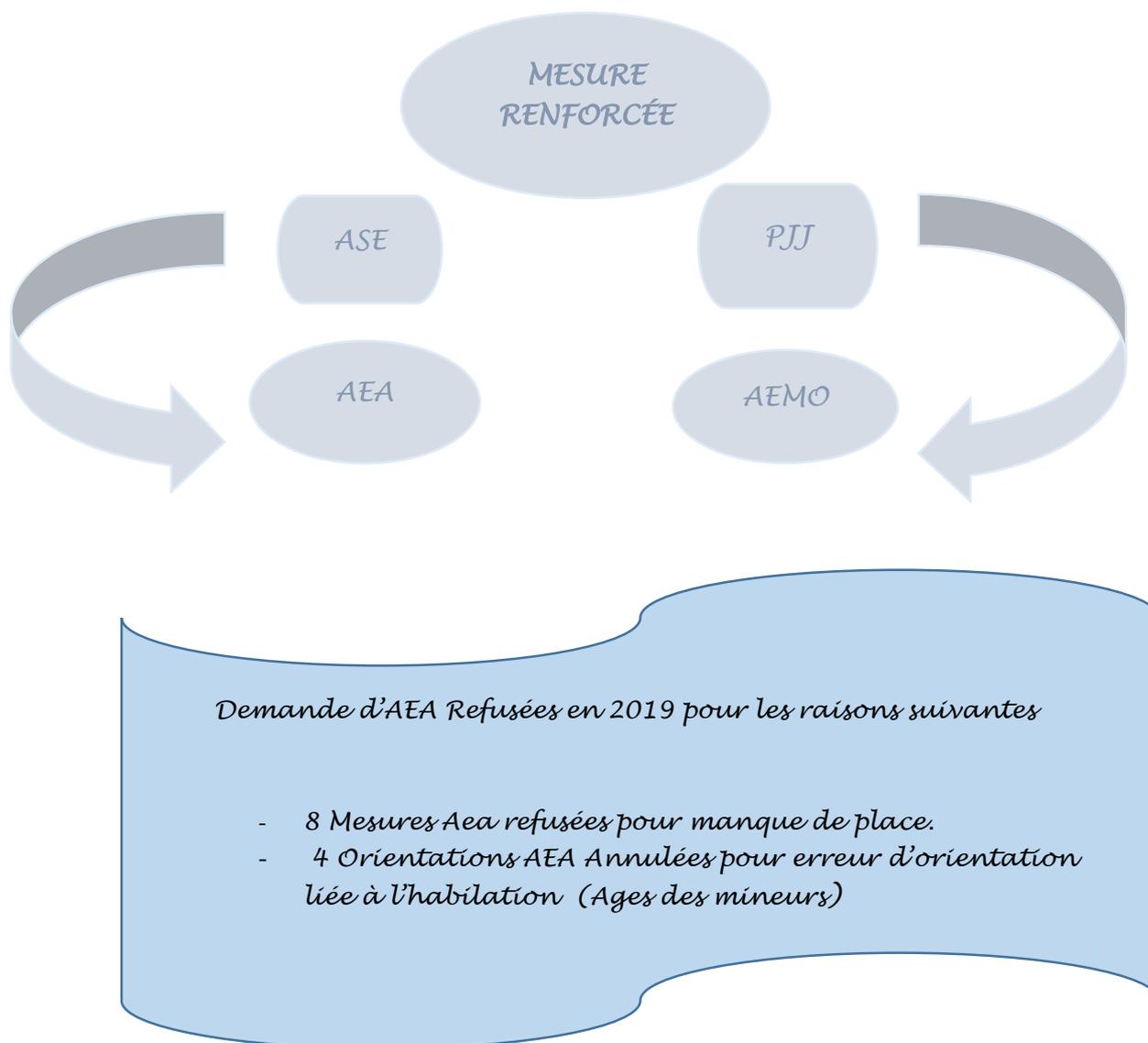
Cette année, le nombre d'entrées a été moins important (25) par rapport à l'année précédente (41). Ceci indique une durée plus importante des accompagnements à l'équilibre entre les AEMO et AEA.

## Habilitation

HABILITATION Conseil départemental mandat SEMO de l'ARS

Capacité de 42 mesures

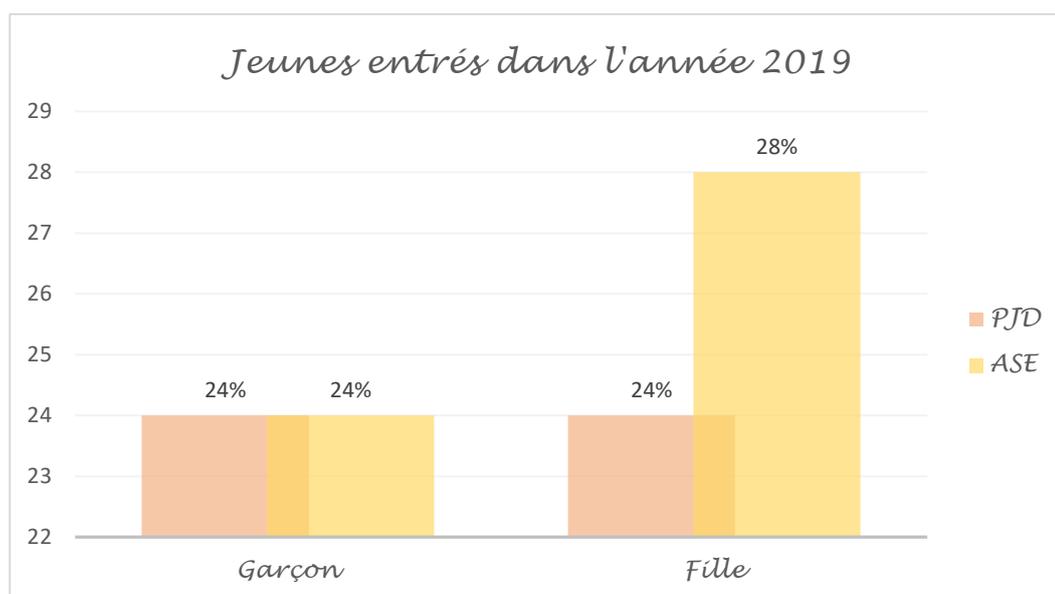
Double Habilitation ASE / PJ



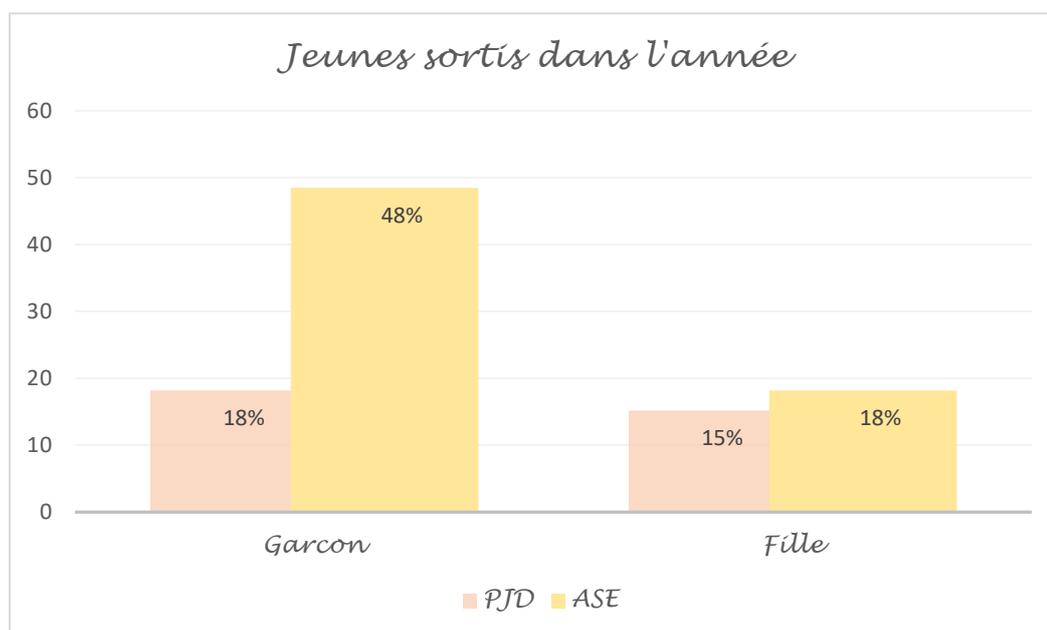
Ces chiffres mettent en exergue une réelle communication avec les prescripteurs inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance et les juges pour enfants afin que les orientations soient adaptées avec les missions renforcées de notre service.

Par ailleurs il est à noter que nous avons fait le choix de ne pas avoir de liste d'attente et d'être en contact réguliers avec les prescripteurs afin de répondre rapidement à la gravité ou l'urgence des situations. Aucune Mesure AEMO refusée ou en attente durant cet exercice.

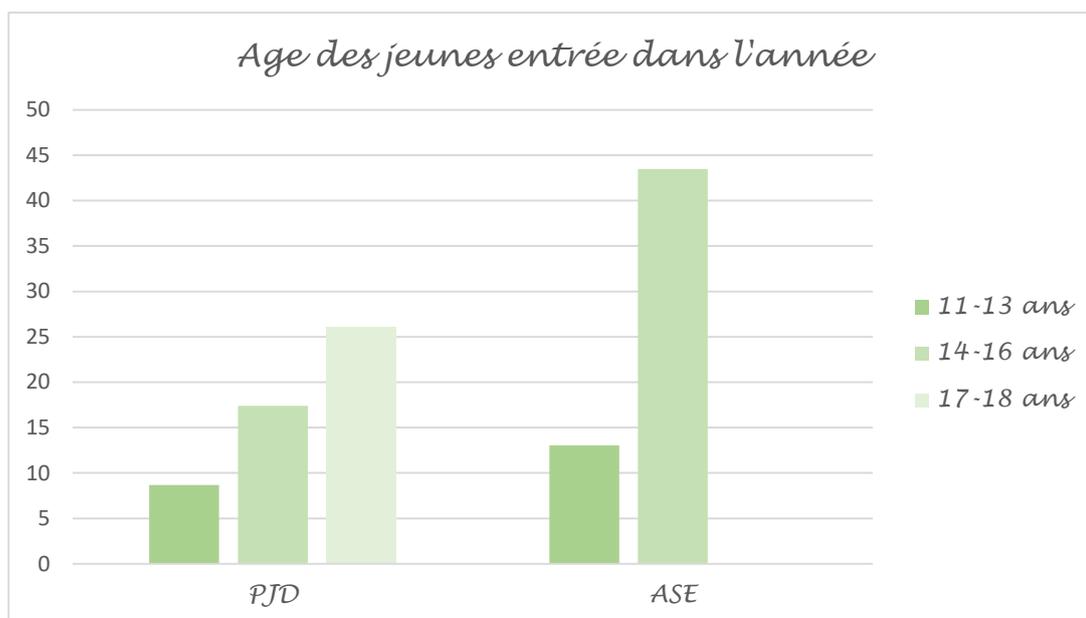
## Origine des mesures entrées dans l'année



Cette année, nous constatons un équilibre dans les mesures entrées dans l'année avec une légère hausse des AEA par rapport aux mesures AEMO pour les filles.



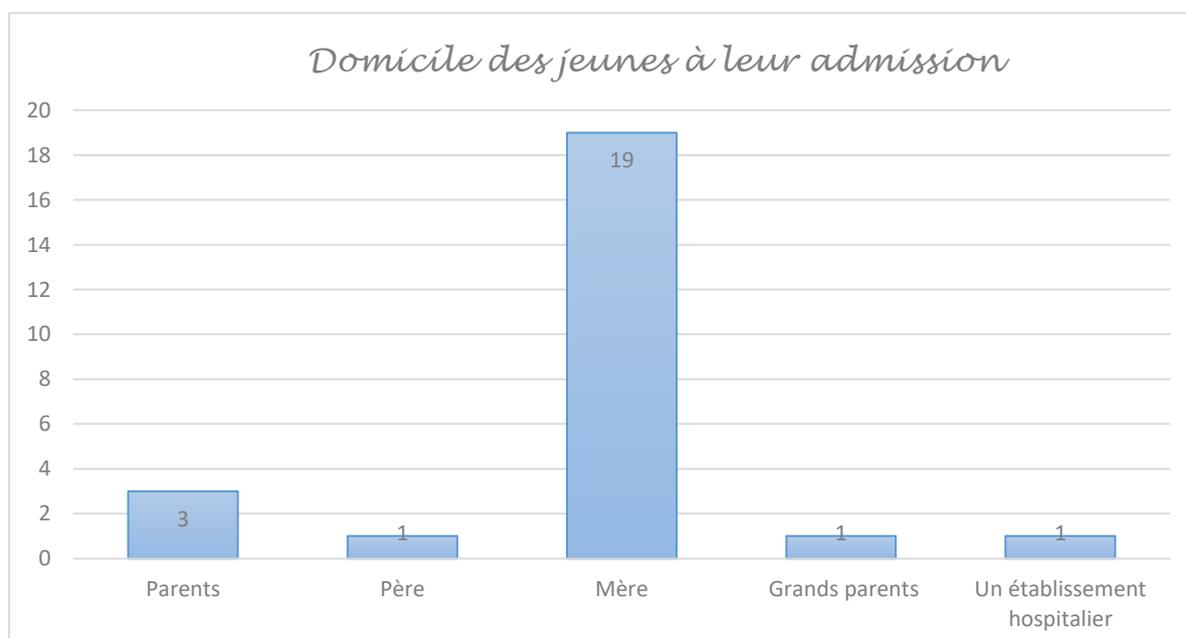
Nous constatons que les jeunes sortis dans l'année est supérieur pour les mesures AEA et notamment pour les garçons ; Les mesures AEMO sont généralement ordonnée pour un an et ont été très souvent renouvelée lors de cet exercice.



Ce graphique porte sur les jeunes entrés dans l'année. Si le rajeunissement du public accueilli au SEMO reste constant au regard de l'exercice précédent, il est à noter que nous avons accompagné plus de jeunes de 11 à 13 ans dans le cadre des mesures administratives. Comme pour l'exercice précédent l'âge moyen des adolescents entrés dans l'année 2019 est de 15 ans, toutes mesures confondues.

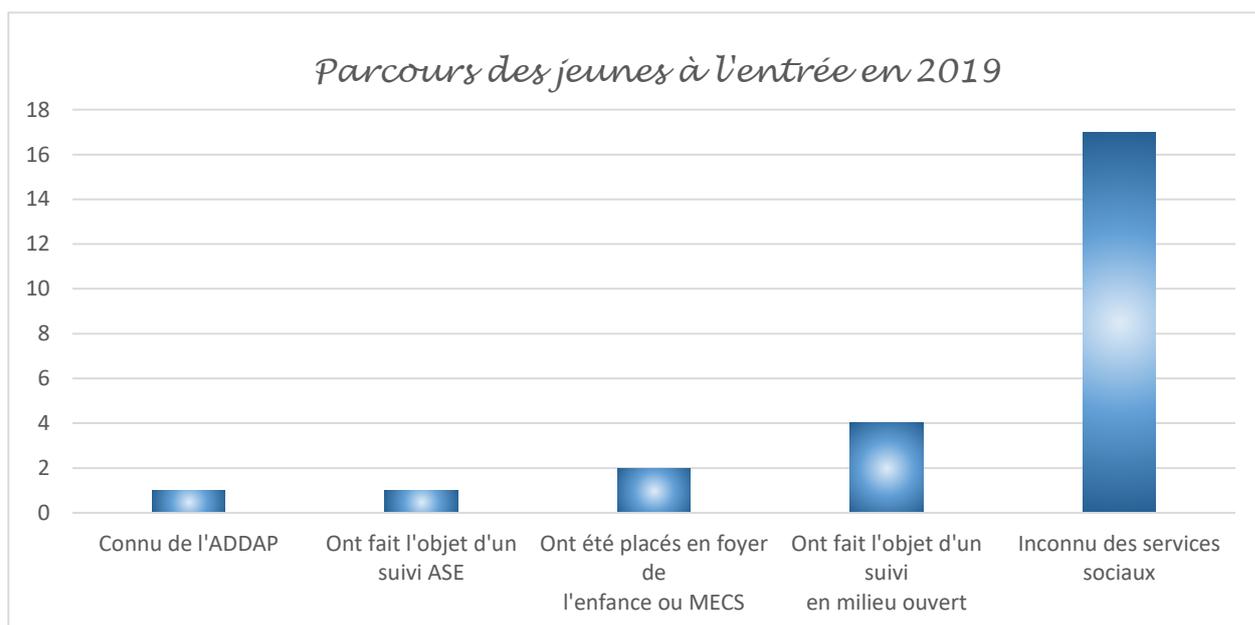
## Problématiques observées auprès de la population accueillie

### Situation des jeunes à leur admission



L'analyse de la localisation de résidence des jeunes à leur admission reflète la cartographie de la mission du SEMO, à savoir intervenir dans le milieu naturel du jeune. En effet, 23 adolescents sur 25 entrés dans l'année sont hébergés par leurs parents ou l'un d'eux. Une grande majorité des adolescents vivent chez leur mère 19 adolescents rentrés dans l'année (filles et garçons confondus) contre seulement un jeune vivant chez son père. De tels chiffres affirment que la majorité des adolescents accueillis au SEMO vivent dans une famille monoparentale et majoritairement avec leur mère au démarrage de la mesure.

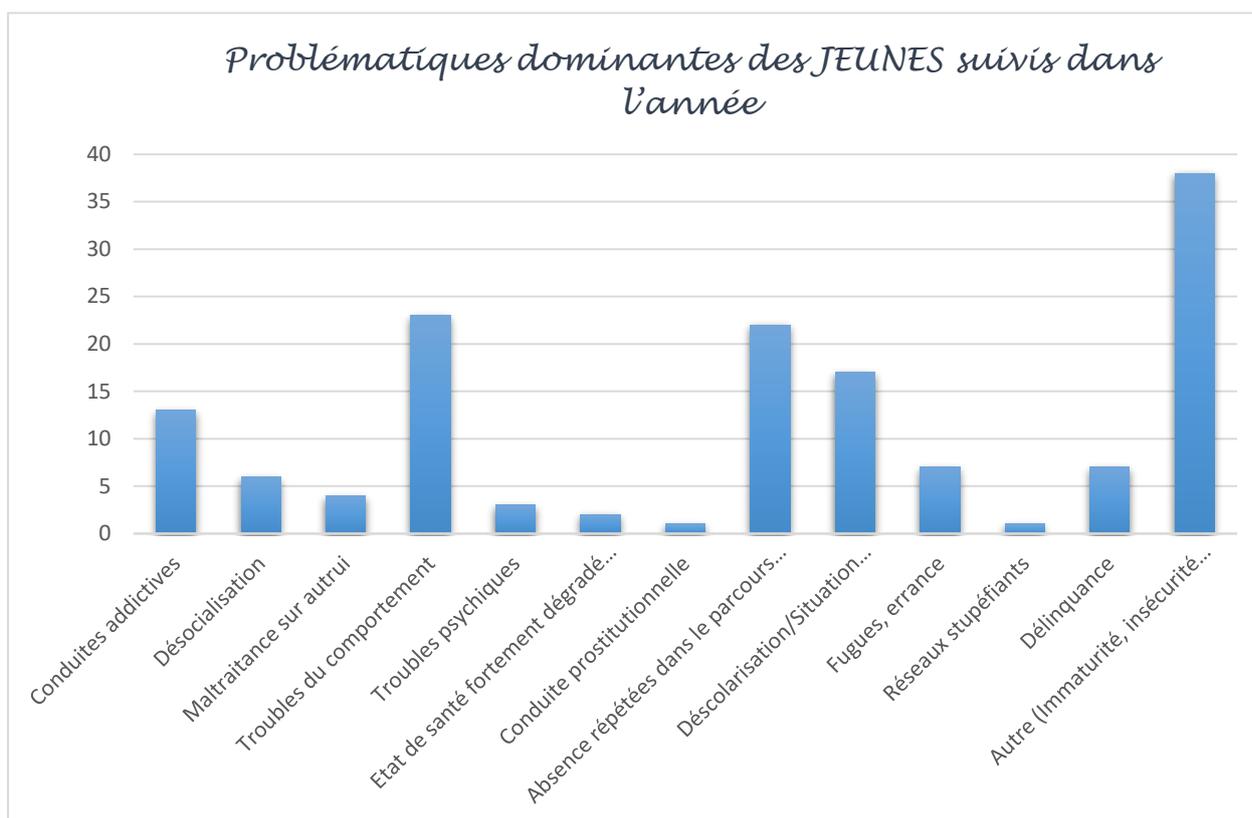
Nous pouvons d'ores et déjà avancer que les valeurs et repères attribués généralement au genre masculin et féminin se modifient par nécessité. L'appui à la parentalité proposé par les divers professionnels du SEMO à partir de leurs compétences spécifiques (de l'éducateur à la psychologue en passant par la CESF) prouve au quotidien sa pertinence.



On note durant l'année 2019 une augmentation de jeunes inconnus des services sociaux, soit 17 adolescents accueillis dans l'année. Ce constat correspond à la mission du SEMO, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'AEA : intervenir en prévention. Néanmoins 8 jeunes déjà connus des services sociaux (toutes mesures et sexes confondus) ont été orientés sur le service en 2019.

Le graphique ci-après permet de souligner le contexte d'intervention du SEMO et démontre la pertinence de l'une des missions du service, à savoir le travail avec les familles, afin de favoriser le maintien du jeune dans son environnement familial.

Pour ce faire, la tâche première de l'équipe consiste à écouter et recueillir une somme d'observations et d'informations nécessaires pour comprendre ce qui se passe dans cette famille : la composition familiale, leurs codes, leurs systèmes de valeurs, le parcours des individus, l'histoire familiale, les personnes relais dans la famille élargie... mais aussi leur environnement, la composition du logement, les ressources économiques.



Comme pour l'exercice précédent, cinq problématiques se distinguent par le nombre de jeunes concernés : les troubles du comportement, les absences répétées dans le parcours scolaire, immaturité/insécurité/autres. Nous constatons cette année une augmentation d'adolescents présentant des troubles psychiques et conduites addictives. Si le nombre reste relativement faible, nous avons rencontré cette année plusieurs adolescents et adolescentes concernés et/ou impliqués dans des réseaux de stupéfiants et prostitution. Toutes ces thématiques interrogent l'équipe au quotidien et nous conforte dans la mise en place d'un étayage approfondis de ces comportements et phénomènes par :

- La nécessité d'un suivi par un psychologue pour une majorité de jeunes et/ou leurs parents, afin de travailler ces troubles du comportement
- L'orientation et le suivi vers des dispositifs adaptés tel que les CMP et CMPP ou MDA
- La multiplication des contacts avec des structures de l'éducation spécialisée comme les Instituts Médico-Educatifs (IME) et les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP), afin d'envisager des orientations scolaires adaptées aux jeunes souffrant de troubles du comportement
- La nécessité de réfléchir à des lieux d'accueils (lorsque les MECS sont saturées) pour répondre aux besoins d'éloignement dans les périodes de crises et d'urgences pour une mise à l'abri adaptée.
- Le développement de partenariats avec l'Education nationale, avec des organismes de formation, afin de répondre à la problématique de l'absence scolaire
- Le besoin de formation pour l'équipe éducative sur les troubles psychiques repérés chez les adolescents, l'organisation des réseaux et sur le phénomène de la prostitution des mineurs.

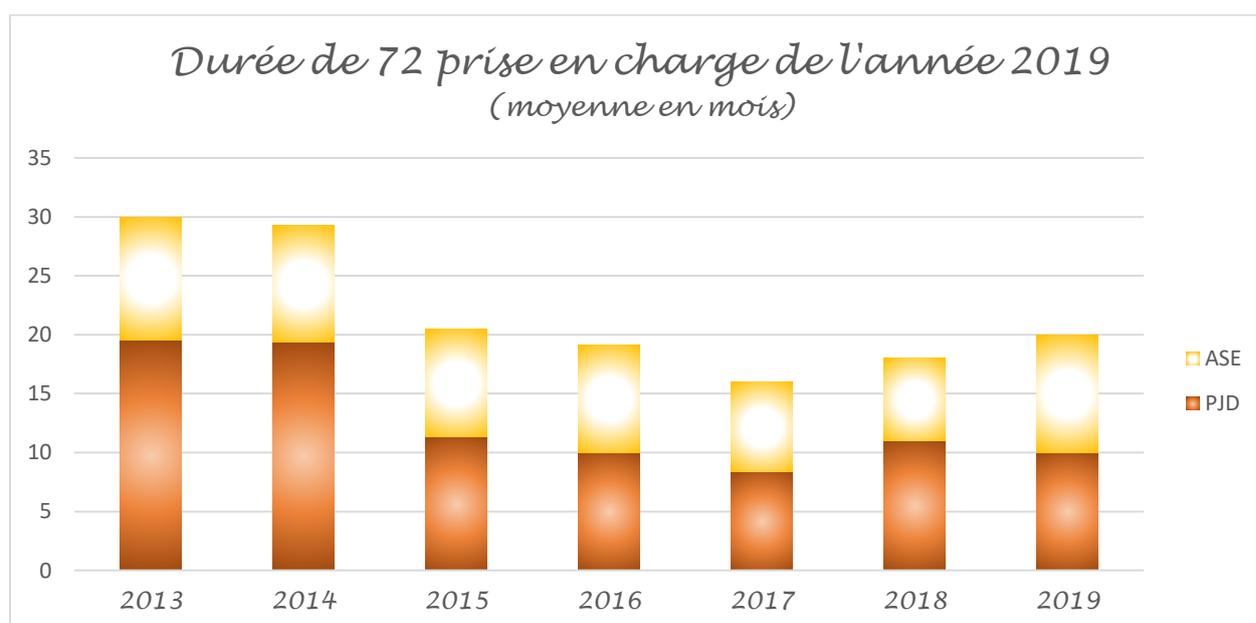
L'équipe du SEMO s'adosse à ces réseaux de partenaires dans la mise œuvre de la mesure éducative. Accompagner les usagers vers les actions proposées par les partenaires, (MDS, CMP,

MDA, associations diverses, ...), participe aussi à leur faire identifier des lieux ressources afin qu'ils puissent y recourir, si nécessaire, de façon autonome.

Comprendre les situations des jeunes implique de s'intéresser aux problématiques rencontrées par les parents. Elles apparaissent nombreuses et complexes, marquées notamment par la difficulté à établir un cadre éducatif clair, par la précarité économique, par une présence aléatoire ou diffuse. Chez les parents, les troubles psychiques ou la dépression sont également à souligner au regard du nombre d'occurrences de ces situations.

Ces problématiques renforcent la pertinence du mode de fonctionnement du SEMO, à savoir la pluridisciplinarité. En effet, les interventions coordonnées des éducateurs, de la psychologue et de la conseillère en économie sociale et familiale permettent d'induire une prise en compte adaptée des difficultés sans les faire porter sur un seul professionnel. De plus, l'analyse partagée en équipe et portée par l'équipe, de ces problématiques permet de produire un accompagnement qui conduit à une autonomisation des familles dans la prise en charge de leurs difficultés.

### Durée de prise en charge

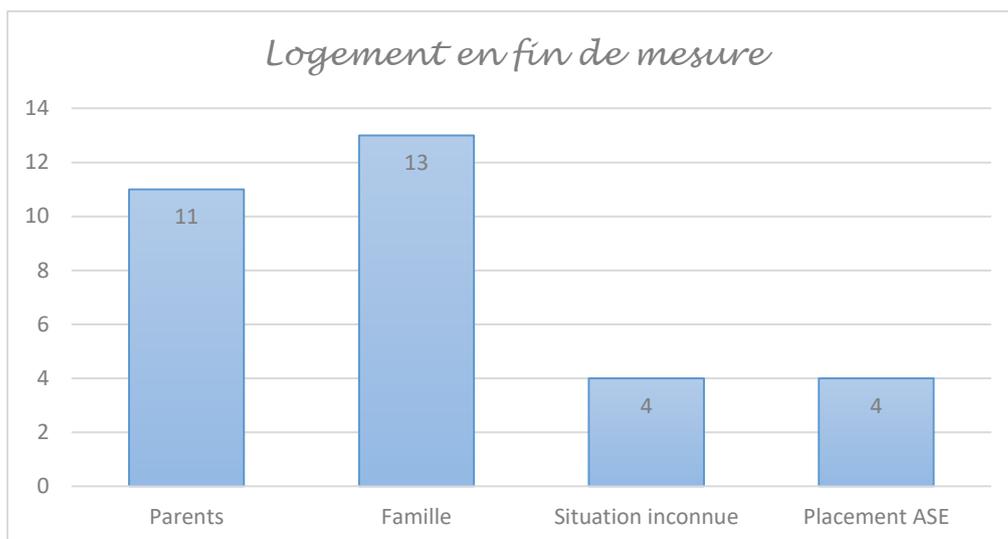


Ce graphique met en exergue les différences de durée entre les mesures AEA et AEMO terminées au cours de l'année 2019.

La durée des prises en charge exprime par ailleurs le fait qu'il est difficile de réduire le temps de prise en charge en deçà de 12 mois pour les AEMO et 18 mois pour les AEA.

Nous constatons un besoin certain de renouveler les AEA parfois au delà des 18 mois. L'adhésion de la famille est retenue pour maintenir la mesure administrative, cependant le danger est souvent déjà présent dans les familles d'où le maintien de la mesure au-delà du délais réglementaire de 18 mois.

## Situation à l'issue de la mesure



La domiciliation des adolescents à l'issue de la mesure reste une donnée incontournable pour évaluer le travail réalisé au sein du SEMO, à savoir le maintien du jeune dans son environnement naturel. Ceci se traduit pour 24 jeunes sur 32 jeunes sortis en 2019 par leur maintien au sein de leur famille (père, mère grands parents ou tantes et oncles, frères ou sœurs majeurs) à l'issue de l'accompagnement. Cette année, nous avons accompagné 4 jeunes vers un placement. 4 jeunes pour lesquels les mesures se sont arrêtées car nous n'avons pas réussi à contacter le jeune et sa famille, parce que le jeune est parti en fugue ou ont quitté le département sans qu'on connaisse précisément le type d'hébergement à l'échéance de la mesure.

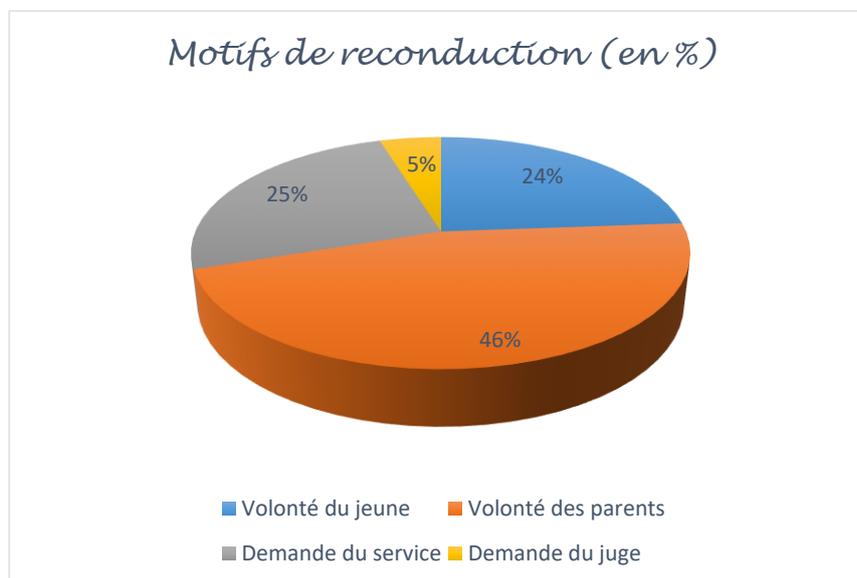
Dans certains cas, les moyens mis à disposition du SEMO qui lui confèrent son épithète « renforcé » ne sauraient répondre à des situations familiales très dégradées. Nous rencontrons les jeunes et leur famille de manière hebdomadaire mais, quelques fois, une présence bien plus importante reste souhaitable (et effectivement engagée) pour éviter un placement.

Par ailleurs nous constatons que les jeunes que nous accompagnons sont de plus en plus en demande de placement quand leur présence au domicile des parents devient insupportable.

Nous parlions précédemment des troubles psychiatriques des parents. Nous constatons de plus en plus qu'au bout de quelques mois d'accompagnement malgré une intensité dans les rencontres avec les parents que nous ne parvenons pas à pallier aux besoins de soins. Dans ces situations extrêmes l'adolescent part de lui-même du domicile et nous sollicite pour une mise à l'abri.

## Evolution des mesures (poursuite, fin, évolution)

Les mesures, qu'elles soient AEA ou AEMO, peuvent faire l'objet d'une reconduction, d'une évolution ou bien d'une fin.



Les demandes de reconduction peuvent émaner des différents acteurs impliqués dans la mesure, à savoir les prescripteurs (juge des enfants ou ASE), le service, le jeune ou sa famille.

La reconduction de la mesure a souvent pour origine une demande des parents, marquant leur adhésion et leur intérêt à la mesure essentiellement dans le cadre des mesures administratives (AEA)

Concernant les reconductions de mesure, il faut souligner que le nombre de renouvellements des AEA est limité à 3, soit une durée totale maximale de prise en charge de 18 mois. Comme indiqué précédemment et souvent pour éviter une judiciarisation, les mesures sont renouvelées au-delà du délai réglementaire par ce que le danger peut apparaître rapidement.

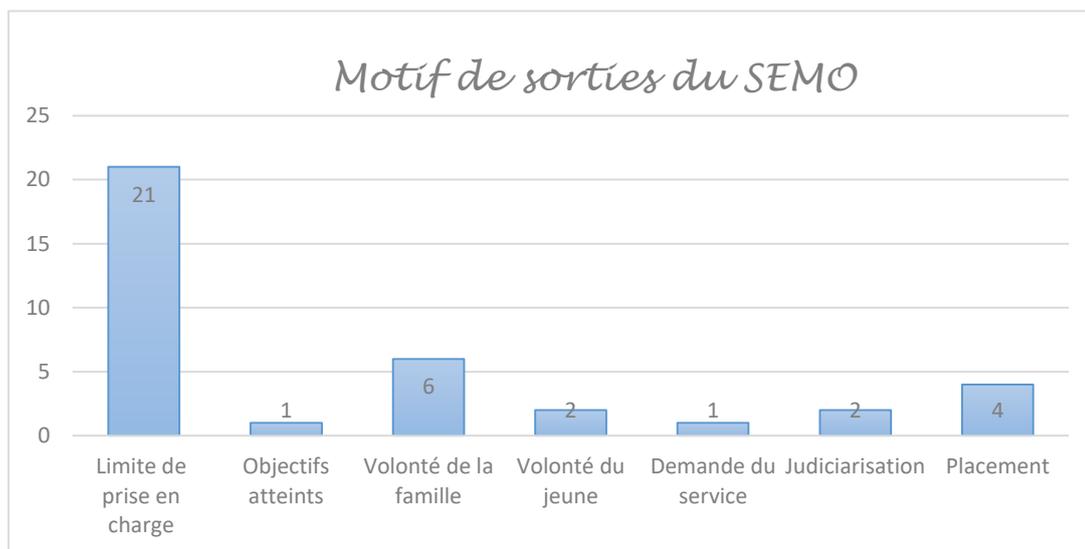
Judiciarisation de la mesure	<b>4</b>
Extension de la mesure à la fratrie	<b>1</b>
Contrat jeune majeure	<b>0</b>
Double mesures (officiel concernant AEMO + Placement)	<b>3</b>

Plusieurs mesures ont fait l'objet d'une évolution au cours de l'année 2019.

En effet, certaines mesures AEA nécessitent une « judiciarisation » vers une mesure AEMO (posant un cadre renforcé et obligatoire) 4 demandes de judiciarisation ont été demandées par le service durant l'année 2019. Les demandes de judiciarisation se font souvent dans les 3 premiers mois de l'accompagnement. Les nombreuses rencontres avec le jeune et sa famille au domicile et lors de rendez vous extérieur ou au service permettent une évaluation rapide du danger si il y a.

Cette année comme l'année précédente nous avons accompagné 3 adolescents dans une double mesure (AEMO/ASE). L'une d'elle concerne une adolescente placée dont la situation très dégradée nécessitait le maintien de l'AEMO. Pour les deux autres situations, il s'agissait de mineur en attente de placement.

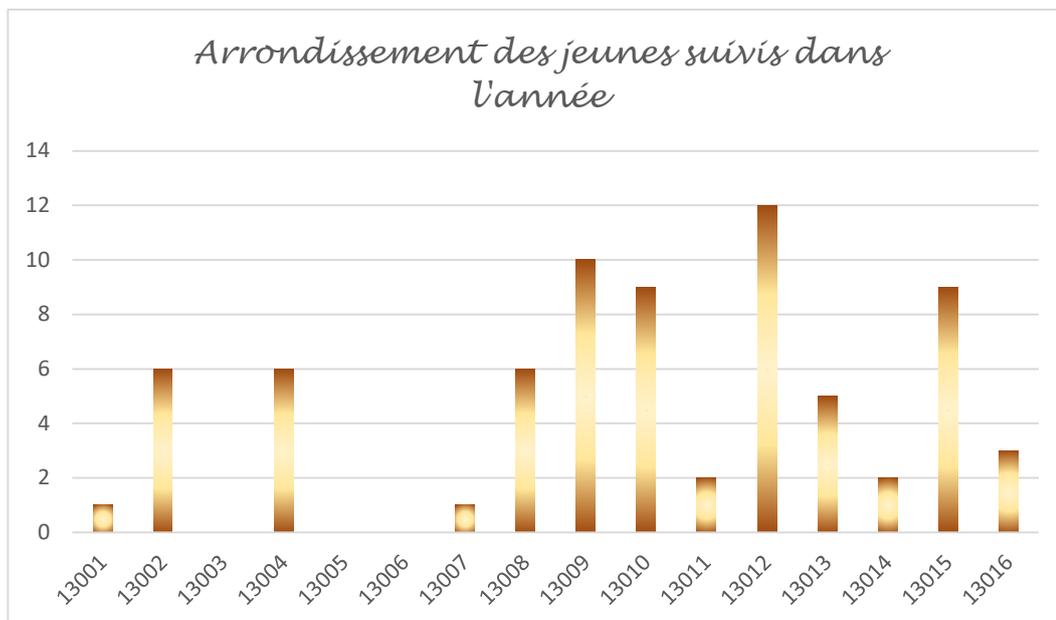
La présence soutenue du service auprès des familles permet de révéler rapidement le danger. Cette année une mesure a été étendue à un membre de la fratrie d'un jeune déjà suivi. Aucun jeune n'a pu bénéficier d'un contrat jeune majeur au vu des derniers textes concernant cette mesure de protection.



En conséquence, le suivi éducatif peut s'avérer délicat à mettre en œuvre pour les jeunes approchant de la majorité car :

Les limites de prise en charge sont liées :

- Au nombre de renouvellement d'une mesure, puisque les AEA seraient limitées à 3 renouvellements
- A la majorité de l'adolescent accompagné.
- À l'adresse des jeunes et de leur famille, dans la mesure où le SEMO n'intervient que sur le territoire marseillais. Tout déménagement en dehors de Marseille implique une fin de prise en charge au sein du service.



## Interventions sur un large territoire

Le SEMO intervient sur tout le territoire de Marseille. Cette carte ci-dessus révèle notre intervention dans tous les arrondissements de Marseille, particulièrement dans les quartiers nord de Marseille. Nous avons cette année, accompagné plusieurs jeunes dans les quartiers sud également, notamment dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

Nous constatons un nombre important de jeunes suivis dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement cette année. Le 15<sup>ème</sup> arrondissement dévoile à nouveau des situations familiales sensibles souvent des familles accompagnées dans le cadre d'une mesure judiciaire.

## 4- Travail en équipe : l'atout pluridisciplinaire

Les mesures d'aides éducatives sont aux bénéfiques des adolescents et impliquent au SEMO un travail sur la parentalité. Si cela paraît évident pour nous, professionnels, nous constatons que cette dimension ne l'est pas toujours pour les parents, y compris dans le cadre des mesures administratives<sup>1</sup>, instaurées suite à une demande de ces mêmes parents.

Pour eux, la plupart du temps, le problème vient de l'enfant. Ils attendent alors du service un travail avec ce dernier exclusivement. L'expérience nous montre que seule une minorité des situations ne nécessitent pas une approche familiale des problématiques. La mise en œuvre de cette approche nécessite parfois du temps, et des stratégies d'équipe.

Suite à des années de précarité, bien des familles arrivant dans le service cumulent problématiques économiques et sociales. De plus en plus de parents sont ainsi confrontés à une multiplicité de difficultés : logement, budget, santé, emploi, etc. Nous constatons que cela aggrave les problèmes relationnels, tout comme les difficultés éducatives. Envahis par toutes ces difficultés, ils ont le sentiment de ne plus maîtriser leur quotidien et n'ont plus l'énergie *d'être* parents. Comment travailler alors cette question ?

La remise en question qu'implique le travail sur leur positionnement parental est parfois une « critique » de trop, face à leur sentiment d'échec à faire face à leur vie, ou à avoir la vie qu'ils idéalisait. Leurs difficultés viennent alors faire obstacle à la mise en œuvre de la mesure.

En réponse, l'équipe pluridisciplinaire intervient pour proposer un accompagnement global.

Tous les professionnels participent aux réunions de service, réunions spécifiques et aux supervisions. L'équipe convoque la complémentarité et l'analyse spécifique de chacun.

Cette pluridisciplinarité permet de prendre en compte les différentes dimensions de la problématique familiale, s'étendant du soutien familial, au soutien psychologique en passant par l'aide à la gestion du budget, ou à faire face à la quotidienneté afin de soutenir le foyer familial en situation d'urgence.

En fonction des problématiques ainsi repérées, nous proposerons aux parents un accompagnement par la conseillère en économie sociale familiale, ou la psychologue, conjointement à celui réalisé par l'éducateur spécialisé.

### Notre intervention...

Dans l'accueil que pratique le service, nous donnons d'abord des repères, un cadre auquel s'accrocher. Nous pouvons d'ores et déjà constater que pour beaucoup, l'assurance de cette disponibilité constitue un élément sinon d'accroche du moins de sécurité, qui pourra permettre à chacun de trouver sa place dans la mesure.

---

<sup>1</sup> Le SEMO est habilité pour mettre en œuvre des Assistances Educatives (AEMO) prononcées par le juge et des Aides Educatives Administratives (AEA) proposés par l'inspecteur de l'ASE.

Bien que la place du référent reste incontournable, le SEMO met l'accent sur une responsabilité et une implication d'équipe. L'accroche ne repose donc pas que sur la relation duelle et les seules ressources d'un référent, aussi sécurisantes soient-elles.

Les réunions spécifiques et les réunions d'équipe permettent aux professionnels du SEMO d'échanger, de réfléchir sur les enjeux relationnels et de questionner les positionnements éducatifs.

Ces temps d'élaboration, où les familles suivies deviennent l'affaire de tous et non plus d'un seul, où l'institution est garante de notre action, sont primordiaux pour notre travail. Il est donc important de les préserver et de les faire vivre de façon cohérente et adaptée.

Cette réflexion reste comme un lien précieux et doit pouvoir donner l'assurance de faire partie d'une équipe et éviter, soit un trop grand sentiment d'isolement, soit une sensation de toute puissance lors des interventions éducatives. Cependant, au quotidien, les éducateurs sont seuls dans cet instant-là avec cette personne-là.

Les actions individuelles et collectives sont donc complémentaires et s'enrichissent mutuellement. Pourtant, force est de constater que, et pour de multiples raisons, il nous est difficile d'organiser régulièrement des activités collectives. Entre les nombreuses réunions au service, à l'extérieur, celles avec les partenaires, les écrits, les rencontres régulières avec les familles, il est difficile de prioriser les activités de groupe.

S'ajoute à ceci le fait que nous ne sommes pas sectorisés. Certaines familles, dont nous nous occupons, vivent parfois à plus d'une heure de transport du service. Tous ces paramètres rendent les activités collectives difficiles à organiser, malgré l'intérêt que nous y portons

## L'intervention de l'éducateur au SEMO

Au delà des classiques fiches de poste, le rôle d'un éducateur au SEMO se détermine dans la rencontre avec la personne à accompagner et sa famille, et est clairement à réinventer pour chaque situation particulière. Avant tout, le rôle de l'éducateur se situe dans cette alchimie de la rencontre lorsque sont en présence deux (ou plusieurs) histoires, logiques, des attentes de part et d'autre, des demandes. Les premières choses que l'éducateur sort de sa boîte à outils professionnelle vont lui permettre de créer un lien de confiance nécessaire à la mise en place d'un espace favorable à "l'aide" contrainte ou souhaitée. De ce point de vue l'éducateur est un artisan qui va créer un espace dans le champ social.

Comment se faire accepter lorsque l'on est " imposé", sans se sentir englué dans une logique de domination avec toutes ses conséquences en comportements passifs et stéréotypés du "dominé" ? Comment construire ensemble un espace implicitement négocié qui permettra d'engager un travail conséquent ? C'est toute la question de l'intime familial, donc des façons d'y négocier une entrée afin que chacun ne perde pas la face. Question essentielle à laquelle les éducateurs au SEMO sont confrontés.

## La visite à domicile : VAD

De plus en plus de parents isolés, précaires, n'y arrivent plus tout seuls, et les mesures provisoires sont aussi inadaptées que des mesures brutales de séparation. La nécessité de connaître le cadre de vie du jeune s'impose. Parmi les outils dont l'éducateur dispose dans sa boîte se trouve la "VAD" (entendez visite à domicile dans le langage éducatif).

Il est préférable que le premier rendez-vous ait lieu dans les locaux du SEMO, afin de montrer que le service existe à la fois matériellement et dans sa responsabilité confiée par un magistrat ou un inspecteur ASE. Cela permet de « poser le cadre », qu'on emportera ensuite symboliquement avec soi en VAD. Et on constate que quand ce premier rendez-vous n'est pas honoré, imposer sa présence au domicile n'est pas simple. C'est très différent lorsqu'on programme une rencontre à domicile après s'être rencontrés au service.

### La VAD n'est pas un préalable...

Il ne paraît pas concevable de ne pas aller au domicile, la découverte de celui-ci étant essentielle pour la connaissance du jeune et de sa famille. Et avant même la Visite à domicile, il y a la visite du quartier, la visite du voisinage. L'environnement, l'état de la cité ou de la résidence, de l'escalier, la discussion-négociation avec un groupe qui squatte dans le hall, les voisins qui interpellent pour soutenir ou repousser, tout ceci contribue à récolter des éléments propres à la compréhension de la situation du jeune et de sa famille.

Aller à domicile, c'est aussi voir de plain-pied les interactions familiales, l'environnement dans lequel évolue ou pas le jeune, les conduites éducatives au quotidien, les rythmes de chacun et la façon dont tout cela se coordonne ou non. L'état dans lequel on se sent dans l'appartement est très important, c'est le lieu du symptôme. Y est-on réservé, confiné dans l'espace de réception ? Parfois oui. Y est-on reçu avec des gâteaux, installé dans le salon sur un canapé confortable ? quelques fois, oui. Mais d'autres fois, ça se fait dans l'organisation de la vie qui continue, un médicament à préparer à la cuisine, un truc à sortir du frigo, un bébé à changer, une voisine à écouter... Parfois, il arrive que l'éducateur n'ait qu'une porte en vis à vis, à laquelle il s'adresse et qui lui répond ou non, une couette...

Et voilà, l'éducateur se trouve dans le quotidien de la maison.

Tout ceci permet de construire ce que pourra être la relation, bien au-delà de ce qui est écrit dans le rapport préalable rédigé par un travailleur social après l'alerte adressée au juge ou à l'inspecteur. Ce qui est lisible du domicile diffère parfois fortement du rapport dont on a eu connaissance, car sans aller au domicile, ce que l'on fait c'est du travail hors sol.

Au SEMO, les VAD sont très fréquentes. Faut-il pour autant les multiplier ? C'est toujours différent selon les situations à traiter, les moments, les âges des mineurs à suivre... Des ados, on peut aussi en voir au service (certains auraient même tendance à y élire domicile de jour), dans le cadre d'activités ou en cas de détresse quand ils viennent s'y réfugier.

### Le temps de la rencontre :

« Moi j'arrive humblement, sans poser le gros dossier sur la table, en prenant le temps du café. » C'est comme si, d'un commun accord, parents et éducateur mettaient d'abord en place les formes d'une visite de voisinage, informelle, sans enjeu, avec café et discussion sur des petits riens, avant de passer à ce que chacun sait être l'objet de la visite car chacun sait que le gros dossier est là. Faire comme si, avant de faire ce qu'il y a à faire, ce « comme ci » transitionnel étant évidemment essentiel pour que l'interaction de fond puisse démarrer. « On discutait, il y avait des chiens partout, et l'un deux est venu mettre sa tête sur ma cuisse. La mère du gamin m'a dit "ah, c'est le chien de mon mari, vous savez il a ses têtes, s'il vous a adopté c'est qu'on peut vous faire confiance". » « Au premier rendez-vous à domicile, ils m'ont surtout parlé de leurs chats (douze...). » Merci le chien, merci les chats !

Et matériellement, on s'assoit où ? « On t'assigne une place sur le canapé, tu comprends que tu ne dois pas en bouger. » Ou bien « on pouvait pas s'asseoir, il y avait des coussins partout ».

Mais globalement, entre les chaises branlantes et les sièges improbables, « il y a toujours moyen de s'asseoir ». Là aussi, il faut accepter de transiger sur le contingent pour pouvoir rester centré sur l'essentiel.

### Intervention ou non?

« Sauf si une scène domiciliaire met à mal le cadre, je n'interviens pas. » On évoque ainsi le passage permanent de membres supposés de la famille, la porte ouverte aux voisins, la personne de passage au statut incertain qui donne largement son avis... Il y a alors quelque chose du cadre qui s'effondre ; Il faut donc rappeler : « Eh, je suis venue pour... et j'entend que cela puisse se faire. » Pour cela il faut parfois demander que l'on éteigne la télé, qu'on puisse s'entendre, que le père ou la mère qui reçoit soit dans une tenue décente même si l'éducateur n'est pas chez lui.

On touche parfois aux limites du "savoir habiter" des parents, de la famille, et dans ce cas l'éducateur soutient, oriente, relie.

### Des images et des statuts...

Les parents comprennent à peu près ce que l'éducateur a à faire, pourquoi il est là. Encore que ! avec Super Nanny et Le Grand Frère il faille parfois expliquer. Pour les jeunes du bas de l'immeuble, c'est moins clair (sauf pour ceux « qui ont eu ou qui ont un éduc »), pour les voisins encore moins. Il y a parfois des interpellations du type « alors, c'est quand que vous les faites déménager qu'on soit tranquille ? »

Au domicile, l'éducateur n'est pas si simplement ni évidemment le maître de la relation.

Il arrive aussi d'être catalogué avant même la rencontre : « Je me souviens d'une visite très gênante où les parents me regardaient très froidement, c'était très gênant, avec en implicite la façon dont je pouvais traîner mes yeux », cela rapporté au « passif que des familles ont avec le système de protection sociale ».

### On sonne, et après...

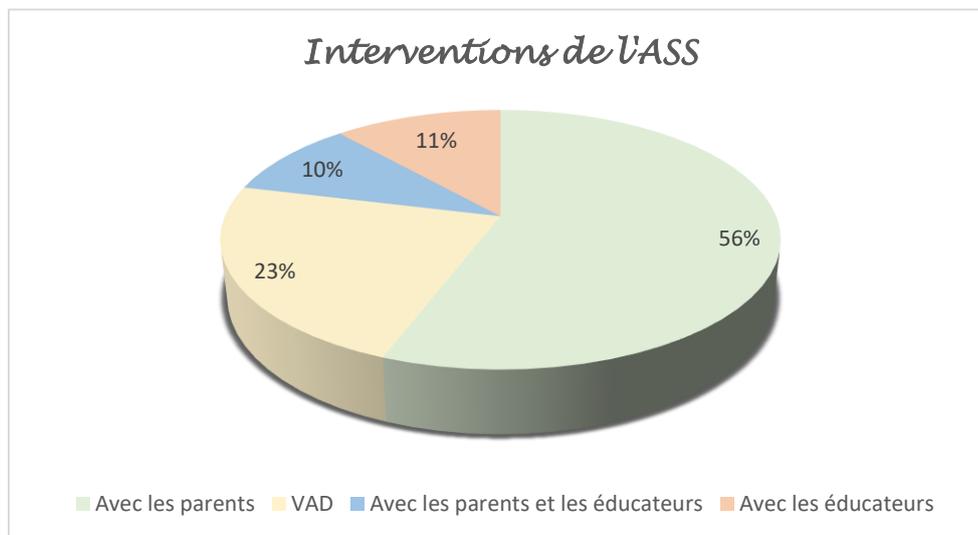
« Il y a des appartements avec la porte palière ouverte en permanence. Moi je sonne ou j'appelle, je n'entre jamais comme ça. » « Une fois entrée, j'ai toujours peur d'être envahie par ce qui heurte, ce qui intrigue, et qui va fausser ma perception. » « J'ai besoin de toute ma technicité pour ne pas être envahie par mes impressions. » « Il y a des intérieurs qui sont tellement angoissants, qui sentent tellement mauvais, qui sont tellement à l'abandon, sales, inhabitables, que je sais que mon temps y est limité par ma capacité d'acceptation, de survie, de besoin d'air. »

« Tout commence avec la façon dont on t'ouvre la porte. » L'accueil offert, l'accueil fait, ou pas, est un élément très important. Mais parfois l'accueil est tellement cordial, chaleureux, que tout en devient trop lisse et qu'on ne peut accrocher sur rien pour travailler. « Ou alors tout nickel-chrome, rien à dire, les enfants sur le canapé. » Efficace démarche d'annihilation du travailleur social, pris dans les rets d'une fausse convivialité ou d'une normalité parfaite fabriquée de toutes pièces. « Ce qui est intéressant alors, c'est de se demander ce que les gens ont voulu montrer là. »

La façon dont la famille a préparé la VAD est un élément important. Rigidité de l'accueil ? Volonté de faire bonne figure ? Résistance pure ? Autant de données cliniques très intéressantes. « Il arrive qu'on te reçoive extrêmement froidement, la vad étant lue comme "on vient là pour inspecter, contrôler, juger". »

La VAD est nécessaire (même si elle présente certains risques selon le quartier, la famille...) non seulement pour se rendre compte de l'environnement dans lequel vit le jeune mais aussi elle fournit à l'éducateur une masse de détails et d'indices non négligeable pour l'aider dans l'analyse et la compréhension de la situation.

## L'intervention de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale



La CESF/AS du service rencontre systématiquement les familles au service et en VAD. Dans la mesure du possible, une VAD sera commune selon les disponibilités des uns et des autres. La CESF/AS intervient dans l'aide à la parentalité auprès des parents en tenant également compte des besoins (évaluation de l'enfant ou des enfants lorsqu'il s'agit d'une fratrie au cours de la prise en charge. Elle est en lien étroit avec les éducateurs référents afin d'avoir une vision globale de l'accompagnement proposé.

Un diagnostic est ainsi établi :

- quelles sont les conditions de vie à travers le logement
- quelles sont les ressources, les frais fixes et les dépenses de la famille

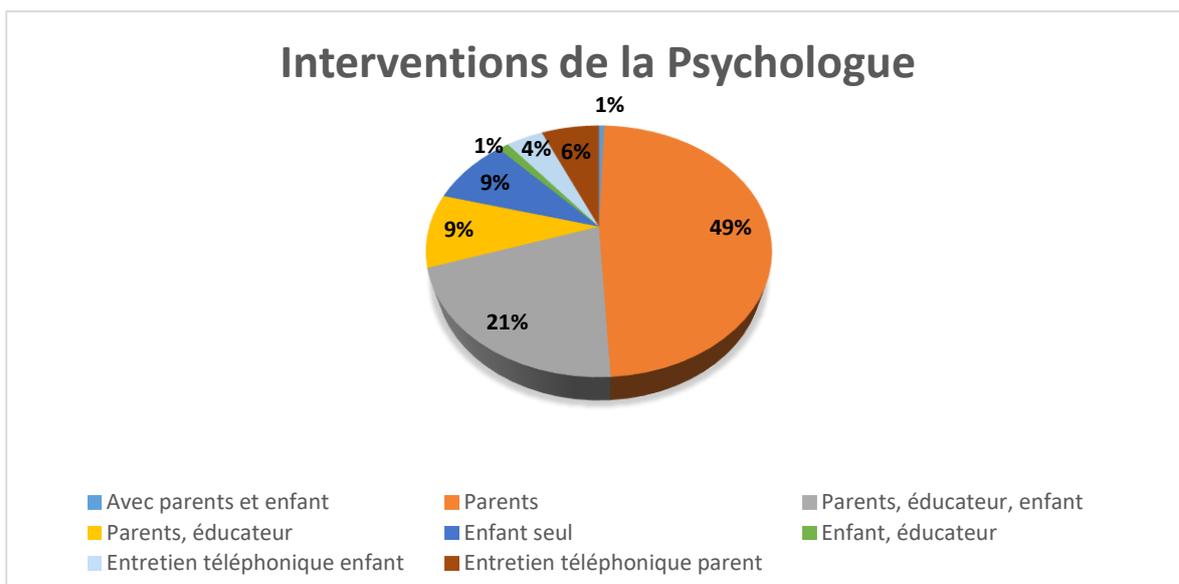
Une évaluation de la composition familiale est établie :

- nombre d'enfants, leurs âges, la situation familiale : famille monoparentale, en couple...
- prise en compte des besoins de la famille et évaluation de ceux-ci.

La CESF/AS va ensuite proposer différentes actions en fonction des différents champs d'intervention. Le but étant d'être dans un soutien et dans un travail de coopération mutuelle afin que la famille soit au cœur des démarches. Le but est qu'elle se responsabilise face à sa situation pour permettre aussi de mettre en place leur rôle de parent face au suivi et la prise en charge du jeune au SEMO.

Tout au long de la mesure AEA/AEMO, l'autonomie sera privilégiée, tant que faire ce peut, afin de partir des potentialités du ou des parents, et travailler autour des compétences et permettre de les développer. Les missions de la CESF/AS, au delà des outils administratifs et techniques utilisées, est d'apporter une nouvelle confiance et autonomie dans la vie quotidienne.

## L'intervention de la psychologue



La psychologue du SEMO participe à toutes les réunions hebdomadaires et est présente 4 jours sur 5. Elle a par conséquent une connaissance approfondie des situations. Son regard de Psychologue est précieux pour aider l'équipe éducative à comprendre les enjeux des relations souvent sensibles entre ses adolescents et leurs parents.

La particularité de la psychologue du SEMO se situe dans une intervention souple mais réfléchie. Elle peut recevoir comme l'indique ce schéma ci-dessus, les parents, les parents avec enfants, les parents avec l'éducateur, les parents avec enfants et éducateur... La forme de l'entretien est élaborée lors des réunions hebdomadaires et/ou spécifiques en fonction des besoins repérés dans la situation familiale. La psychologue peut également se déplacer au domicile ou rencontrer les personnes accompagnées (parents ou adolescents) à l'extérieur (parc, restaurant,) lorsque cela s'avère possible et souhaité pour l'évolution de la situation.

*« Quelque chose se passe, comme si on ne devait pas oublier et qu'on n'avait pas le droit de se rappeler. » « Vivre ensemble nous tue, nous séparer est mortel ».*

Ces mots- là parmi d'autres, l'accompagnement dans l'exploration de la psyché humaine et des lumières autant que des zones sombres, avec les familles reçues au SEMO.

Ce psy-là aime bien les sentiers pas battus, rencontrer un parent sur un banc dans un parc, un ado au resto..., sentir et ressentir, sourire et rire. Sortir du cadre matériel et émotionnel va aider à faire ce bout de chemin ensemble.

Il va accompagner les parents et les enfants, soigner l'enfant dans le parent, essayer de transformer ces liens familiaux toxiques. Accompagner les membres de l'équipe souvent attrapés dans les mailles des problématiques familiales.

Au SEMO un parent est aveugle, il ne voit presque jamais son enfant tel qu'il est.

*Le psy du SEMO va essayer de leur rendre la vue, si cela leur est possible et supportable*

## Le partenariat

	Conduite addictive	Violences sexuelles	Désocialisation	Maltraitance sur autrui	Maladie chronique nécessitant des soins réguliers	Handicap moteur léger	Déficiência intellectuelle	Troubles du comportement	Troubles psychiques	Etat de santé fortement dégradé nécessitant des soins urgents	Conduite prostitu/bonneille	Absences répétées dans le parcours scolaire ou la formation	Déscolarisation / Situation d'inactivité	Rugues, errances administratifs / couverture sociale / logement	Autre (immaturité / insécurité affective / absence de cadre / Carence éducative parentale...)	Mineur encerinte		
Education Nationale			2								14	7	3		1	2	2	31
MDA				1		2	1				1					1		6
CMP			1		2													3
CMPP			1			1	3				1	1						7
MDS																		0
MECS							1						1				1	3
ADAPP 13											3	1					2	6
ITEP					1	3					1	1						6
CESSAD						1	2											3
IME																		0
Centres sociaux																		0
Mission locale											3	3						6
PJJ			1								1		1		6			9
Brigade des mineurs	1																	1
Compagnons bâtisseurs																		0
Image Santé							1										1	2
Appel d'Air																		0
Centre sportif																		0
Association soutien scolaire											1							1
TISF																		0
hopitaux								2										2
planning familiale																		0
Laboratoires et pharmacies									1									1
Emmaus														1				1
Soliha														2				2
	1	0	4	1	1	0	3	7	8	2	1	25	13	5	3	7	7	2

Le vaste territoire de notre intervention, (tout Marseille), amène l'éducateur référent à devoir tisser pour chaque adolescent et famille accueillis un partenariat singulier en fonction des besoins repérés. Il doit être construit au cas par cas, en fonction de l'évaluation des besoins singuliers de l'adolescent concerné. L'éducateur référent en est l'animateur et le porteur. Pour l'instant, ce travail en partenariat ne s'appuie pas sur des conventions pour tous les partenaires. Il faut que le SEMO formalise davantage son partenariat afin d'avoir une meilleure lisibilité du réseau existant.

Les dispositifs d'action sociale associent de nombreux acteurs. Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, est devenu une nécessité pour le SEMO, dans l'objectif d'assurer un accompagnement de qualité pour l'utilisateur. Le partenariat entre institutions est un principe d'action indispensable.

Au sein du SEMO, le partenariat se décline selon différentes formes, et avec des acteurs dotés de pouvoirs variables, animés de logiques ou de motivations différentes.

La mise en œuvre du partenariat suppose que des conditions soient rassemblées : une connaissance des territoires et des acteurs sociaux sur place, une volonté commune de coopération, mais aussi de consultation. Il fonctionne à partir de rencontres et de réunions. Le partenariat est la démarche volontairement coopérative dans laquelle s'engage telle personne ou groupe amenés à travailler ensemble, et donc à agir plus efficacement.

Les partenariats les plus fréquents au sein du SEMO, se font avec l'éducation nationale (inspection académique, différents collèges et lycées), les divers organismes du Conseil Départemental, TPE, et de la PJJ.

Nous avons continué durant cette année 2019 à rencontrer nos partenaires institutionnels : juges pour enfants, inspecteurs ASE et les associations habilitées.

Nous travaillons régulièrement avec la Maison de l'Adolescent, les services sociaux ayant traversé le parcours des jeunes et de leur famille qui nous sont confiés.

Par ailleurs, le fait que le SEMO ne soit pas sectorisé implique pour les éducateurs une connaissance importante du territoire et des acteurs sociaux locaux (CCAS, Associations locales, MDS, MDA, CMPP, ITEP, IME, MECS, UDAF, CMP, collèges, lycées, ainsi que des personnes ressources spécifiques). L'éducateur, à chaque nouvelle mesure doit reconstruire le partenariat, cette non sectorisation constitue parfois une difficulté. Nous avons rencontré certains responsables de MDS cette année et devons maintenir ces rencontres régulièrement.

## 5- Nos Constats et nos perspectives pour 2020

Cette année encore, nous faisons le constat que nous nous sommes trop souvent confrontés à des difficultés de communication avec certains de nos partenaires institutionnels liées aux situations complexes des familles que nous accompagnons mais aussi liées à des dispositifs peu lisibles et le manque de réponses apportées aux situations les plus délicates notamment face à l'insuffisance de places dans les MECS.

Face à une augmentation des charges du dispositif de protection de l'enfance, face à sa complexité et face aux nouvelles dispositions législatives, une série de constats alarmants sont effectués. Le conseil départemental est chef de file du dispositif, ce qui lui vaut une mission de coordination de l'ensemble des acteurs. Des rencontres ont été organisées pour tenter de rendre plus lisibles les contours des interventions des différents acteurs, mais elles demeurent encore pleines d'incompréhensions.

Merci à toute l'équipe pour cette belle dynamique qui nous a accompagnés tout au long de cette année 2019. Nos perspectives pour 2020 sont :

- Poursuivre le travail entrepris concernant les activités socio-éducatives.
- Formaliser une rencontre par trimestre avec les adolescents et leurs familles
- Poursuivre la formalisation de notre partenariat. Intensifier nos rencontres avec les partenaires institutionnels et opérationnels.
- Favoriser les formations et les journées de formation pour l'équipe éducative sur des thématiques telles que :
  - Prostitution des mineurs
  - Trafic de stupéfiants/organisation
  - Maternité des adolescentes